



Les Cars Air France deviennent Le Bus Direct-Paris Aéroport

Depuis le 12 mai 2016, Paris Aéroport (ADP) a repris et repensé dans son ensemble le service toujours opéré par Keolis, avec :

- + de nouveaux arrêts ajoutés (Tour Eiffel, Trocadéro et La Motte-Picquet), mais celui d'Invalides supprimé,
- + un accès WIFI gratuit, des prises USB à chaque place des 50 nouveaux cars de la flotte,
- + des bagagistes déployés à tous les arrêts pour mettre en soute les bagages,
- + la possibilité d'acheter des e-tickets et d'estimer le temps du trajet en temps réel.

Le Bus Direct propose des liaisons 7 jours sur 7 entre Paris et les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et Orly.

LIGNE 1 ORLY AÉROPORT <=> PARIS ÉTOILE / CHAMPS-ÉLYSÉES via Gare Montparnasse / La Motte-Picquet / Tour Eiffel / Trocadéro.

LIGNE 2 CDG AÉROPORT <=> PARIS TOUR EIFFEL via Porte Maillot / Etoile Champs-Élysées / Trocadéro.

LIGNE 3 CDG AÉROPORT <=> ORLY AÉROPORT via T1 / T2ABCDEF / Sud / Ouest

LIGNE 4 CDG AÉROPORT <=> PARIS GARE MONTPARNASSE via Gare de Lyon

L'étiquetage des bagages est obligatoire et doit mentionner de manière visible votre nom, votre prénom et un n° de téléphone (nécessaire pour vous contacter immédiatement en cas d'oubli à bord). Tout bagage non étiqueté sera refusé et vous ne pourrez pas monter à bord. Des étiquettes bagages sont à votre disposition aux arrêts.

Plus d'infos sur : [le bus direct/](#)

Et pour les GP ? Rien de changé ! Mais quelques rappels :

L'accès vous est accordé à titre gratuit uniquement lorsqu'il est un élément du voyage aérien, c'est-à-dire lorsqu'il précède ou termine votre voyage sur un vol Air France, HOP! ou Transavia.

Sont acceptés à titre gratuit et dans la limite des places disponibles :

- les ouvrants droit actifs ou retraités Air France et leurs ayants droit (qu'ils voyagent ou non avec l'agent)
- les ouvrants droit des filiales aériennes et leurs ayants droit (qu'ils voyagent ou non avec l'agent)

La priorité est donnée aux passagers payants quel que soit l'arrêt où ils embarquent.

Sur les lignes comportant plusieurs arrêts :

- l'embarquement peut vous être refusé par le conducteur s'il a connaissance par la régulation de l'exploitation, d'une affluence importante à l'arrêt suivant.
- si vous êtes monté au premier arrêt, le chauffeur est habilité à vous demander de descendre à l'arrêt suivant afin de permettre l'embarquement d'un passager payant.

La priorité d'accès est la même pour tous les bénéficiaires du transport à titre gratuit, sans distinction de catégorie PS/PN, en fonction de l'ordre d'arrivée.

Afin d'accéder plus facilement aux cars en fonction des places disponibles, les bénéficiaires du transport à titre gratuit se présentent uniquement aux arrêts suivants :

- arrêts du **Terminal 2A/C** et du **Terminal 1** pour les départs de CDG
- arrêt **Orly Ouest** pour les départs d'Orly
- à n'importe quel arrêt pour les départs de Paris

Justificatifs à présenter :

- la carte AF pour **les salariés actifs Air France**,
- Mémo voyage* imprimé et la carte professionnelle pour **les salariés retraités**
- Mémo voyage* imprimé pour **les salariés actifs des Filiales Aériennes**
- Mémo voyage* imprimé et une pièce d'identité (*La photocopie de la carte professionnelle de l'ouvrant droit n'est pas autorisée*) pour **les ayants droit**

* Le Mémo Voyage qui accompagne l'émission d'un billet convenance R1, R2, R3, RN comporte la mention " **Accès au Bus Direct Autorisé** " ainsi que le **nom du passager** et le **matricule du salarié**